



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 février 2010**

Délibération n° 2010-1288

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Opérations globalisées 2010 de la direction de la propreté - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur Coste

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 février 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 17 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Mmes Pédrini (pouvoir à M. Llung), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), M. Appell (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), Chevallier (pouvoir à Mme Baume), MM. Corazzol (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Galliano (pouvoir à M. Fleury), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Huguet (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Gentilini), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Morales (pouvoir à M. Joly), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Vergiat (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Bocquet.

Séance publique du 15 février 2010**Délibération n° 2010-1288**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Opérations globalisées 2010 de la direction de la propreté - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Descriptif du projet et de la demande

Les opérations globalisées sont celles pour lesquelles un plan de renouvellement annuel est défini et les crédits de paiement délibérés et inscrits chaque année.

Elles concernent l'essentiel des investissements de la direction de la propreté.

Les opérations globalisées 2010 :

L'enveloppe des opérations globalisées pour la direction de la propreté est fixée, pour l'exercice 2010, à 8 600 000 €.

Les besoins d'investissement pour chaque opération sont les suivants :

Centres de recyclage et de stockage des déchets urbains (opération 1773)

. Enjeux :

Cette opération permet, pour la part revenant à la direction de la propreté, la mise en conformité au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) (gestion courante et post-exploitation) des centres de stockage de déchets ultimes ainsi que l'adaptation des déchèteries aux évolutions du tri des matériaux en vue de leur valorisation.

Le programme de dépenses pour 2010 est le suivant :

Pour les centres de stockage des déchets :

- sur le site de Rillieux la Pape, diagnostic de post-exploitation : 10 000 €,
- à Genas : transformation du site de classe II en classe III et préparation de la post-exploitation (fin d'exploitation en 2012) : recherche d'eaux souterraines préalablement aux travaux de drainage : 15 000 €.

Pour les déchèteries :

- accueil des déchets dangereux des ménages (DDM) et des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : acquisition d'abris, mise en sécurité de ces abris, acquisition de conteneurs : 20 000 €,
- mise en place de bungalows destinés aux recycleries : 20 000 €.

. Propositions pour 2010 :

Il est proposé d'individualiser l'autorisation de programme C3 - Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires - sur l'opération n° 1773, à hauteur de 65 000 €.

Gros entretien et renouvellement de l'usine d'incinération de Lyon Sud (opération 1781)

. Enjeux

On distingue deux grandes catégories de travaux de gros entretien et renouvellement : la maintenance préventive courante et les travaux exceptionnels.

En 2005, de lourds investissements de mise aux normes ont été réalisés. La maintenance courante concernant ces équipements commencera à peser réellement dans le budget à compter de 2010, à hauteur de 500 000 €. Elle s'ajoute à la maintenance courante des équipements plus anciens (fours chaudières, etc.).

Les travaux exceptionnels concernent les gros équipements qui ne sont renouvelés qu'une seule fois dans la vie de l'usine. Le centre de valorisation thermique Lyon Sud, existant depuis 20 ans, devrait fonctionner une douzaine d'années encore.

Les deux années qui viennent sont ainsi sujettes à d'importants travaux exceptionnels. Ainsi, pour 2010, ils représentent un besoin de 1 500 000 €, dont 650 000 € pour les turboalternateurs et 360 000 € pour les électrofiltres (voir tableau ci-dessous). Le détail de ces investissements en fournitures et travaux est présenté ci-dessous.

Travaux	Motif	Contexte	Montant en €
entretien des matériels			265 000
remplacement d'une piste de grille de four complète	renouvellement	usure normale	100 000
remplacement d'une fraiseuse (atelier mécanique)	renouvellement	vieillessement normal (1989)	60 000
fourniture d'une benne pour stockage des mâchefers	renouvellement	usure normale	40 000
changement tablier pont bascule	renouvellement	usure normale	40 000
rewamping circuit d'air comprimé	renouvellement	usure normale	25 000
traitement des fumées			1 145 000
changement 1er étage / 3 de catalyseur sur les 3 lignes	consommables mises aux normes		385 000
changement des émissives électrofiltres du champ n° 2 des 3 lignes	détachement plaques (arrêt de ligne 2007)	vieillessement normal (1989)	300 000
remise à niveau de la station de traitement des eaux polluées	renouvellement	vieillessement normal (1989)	150 000
achat pulvérisateurs laveurs (constitution d'un jeu complet de remplacement)	renouvellement	vieillessement	100 000
achat 400 tubes téflon échangeur (200 / ligne)	consommables mise aux normes		100 000
changement clapet électrofiltre ligne 2	renouvellement et modernisation	vieillessement normal (1989)	60 000

Travaux	Motif	Contexte	Montant en €
achat une volute VT1	renouvellement	vieillessement normal (1989)	50 000
travaux sur chaudières			1 825 000
travaux renouvellement fours chaudières	usure normale	renouvellement	700 000
fourniture tubes chaudières	usure normale	renouvellement	500 000
travaux de fumisterie	usure normale	renouvellement	255 000
fourniture matériaux réfractaires (coquilles de protections)	usure normale	renouvellement	120 000
fourniture et changement réchauffeur d'air de combustion L2	usure normale	vieillessement normal (1989)	250 000
turbo alternateurs			650 000
turbine GTA1 : travaux d'évolution de la régulation et du contrôle-commande	système obsolète	plus de pièces de rechange disponibles	350 000
rénovation du condenseur	usure normale	changement pièces d'usure	300 000
entretien électrique			50 000
suppression automate TELEPERM	système obsolète	plus de pièce de rechange disponible	50 000

Gros entretien et renouvellement (GER) à caractère exceptionnel (1 500 k€)

GER de maintenance courante concernant les équipements de la mise en conformité 2005 (500 k€)

. Proposition pour 2010 :

Il est proposé d'individualiser l'autorisation de programme C 3 - Gérer de façon durable les déchets de la propreté des espaces communautaires - sur l'opération n° 1781, à hauteur de 3 935 000 €.

Matériel technique service propreté (opération 1799)

. Enjeux :

Cette opération a pour objectif de maîtriser les coûts de fonctionnement avec des équipements plus performants et fiables en renouvelant le parc matériel.

. Proposition pour 2010 :

- 120 000 € pour renouveler et acquérir du matériel de viabilité hivernale,

- 230 000 € pour l'ensemble des subdivisions afin d'acquérir et renouveler des chariots de propreté, des bacs à sel, des débroussailleurs, des coupe-bordure thermiques, des souffleries, des corbeilles, des équipements de lavage haute pression, des groupes électrogène, des chariots élévateurs etc. et ainsi répondre aux besoins d'activité quotidiens des subdivisions.

Il est proposé d'individualiser l'autorisation de programme D 1 - Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine - sur l'opération n° 1799, à hauteur de 350 000 €, montant équivalent à 2009.

Poids lourds propreté (opération 1793)

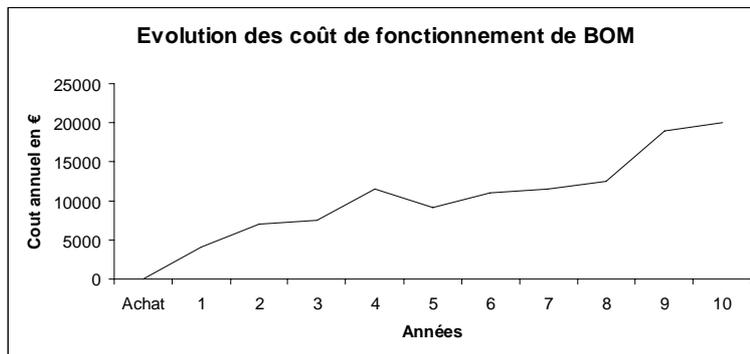
. Enjeux :

La direction de la propreté assure la maintenance d'un parc de 214 poids lourds et engins : (voir détail ci-dessous).

Le renouvellement de ces véhicules s'effectue par rapprochement aux durées d'amortissement qui correspondent le plus souvent à une usure de l'équipement et à des périodicités d'interventions lourdes.

Le suivi régulier et la maintenance préventive assurés par nos ateliers intégrés permettent d'allonger la durée de vie des équipements.

Le graphique ci-dessous présente les coûts moyens de maintenance des bennes à ordures ménagères (BOM) en fonction de leur âge. Compte tenu de l'augmentation significative de ces coûts après la 9^e année, il a été fixé comme objectif de remplacer progressivement les BOM au bout de 9 ans.



Plus globalement, les objectifs de renouvellement sont les suivants :

Type de véhicule	Durée d'utilisation	Renouvellement
bennes à ordures ménagères	9 ans	12 par an
balayeuses grande capacité	5 ans	6 par an
balayeuses de voies étroites	4 ans	4 à 5 par an
balayeuses de trottoirs	4 ans	2 par an
camions	10 ans	4 par an
laveuses	8 ans	1 tous les 2 ans

Le tableau ci-dessous présente les achats des années 2006-2009.

	2006	2007	2008	2009	Observation
bennes à ordures ménagères	6	11	8	9	soit un déficit de 30 % sur 4 ans
balayeuses grande capacité	1	4	7	0	soit un déficit de 40 % sur 4 ans
balayeuse de voies étroites	0	8	0	0	orientation vers la location*
balayeuses de trottoirs	0	0	0	0	orientation vers la location*
camions + équipements VH	5	6	5	0	conforme aux besoins

* après analyse menée conjointement avec la direction des finances

Il apparaît que les dernières années ont connu un sous-investissement par rapport aux objectifs de renouvellement. Aujourd'hui, la plus ancienne BOM a 12 ans et 32 ont dépassé l'âge de mise en réforme.

De ce fait, le taux d'immobilisation du matériel est encore trop important et oblige à maintenir en état de marche un parc de secours de 16 véhicules, dont la maintenance est particulièrement onéreuse, et à faire appel à de la location de matériel privé, coûteuse en fonctionnement.

Les objectifs de renouvellement visent également à améliorer le parc au regard de l'environnement. En effet, les normes d'émission de polluants sont de plus en plus strictes :

Normes successives	Euro 1	Euro 2	Euro 3	Euro 4	Euro 5	Euro 6
oxydes d'azotes NOx (g/kWh)	8	7	5	2	1	0,5
monoxyde de carbone CO (g/kWh)	4,5	4	2,1	1,5	1	0,8
hydrocarbures HC (g/kWh)	1,1	1,1	0,66	0,46	0,46	0,15
HC + NOx (g/kWh)	9,1	8,1	5,66	2,46	1,46	0,65
particules (g/kWh)	0,36	0,15	1,1	0,02	0,01	0,01
nombre de BOM de la Communauté urbaine	-	30	51	27	-	-

Alors que la Communauté urbaine a incité, voire contraint, ses prestataires de collecte à se doter de véhicules propres, donc récents, le parc de BOM en régie est encore constitué à 27 % de véhicules de norme Euro 2.

Enfin, les véhicules récents disposent de lève-conteneurs automatiques qui contribuent à diminuer la pénibilité du travail. Cet aspect est un élément d'accompagnement au changement pour les équipes de collecte facilitant l'optimisation des rondes.

Par rapport à ce constat, il est proposé d'augmenter significativement le budget d'investissement en véhicules poids lourds pour les années 2010 à 2012, conformément au planning ci-dessous.

	2010	2011	2012
bennes à ordures ménagères	14	14	14
balayeuses grande capacité	5	5	5
balayeuse de voies étroites	-	-	-
balayeuses de trottoirs	-	-	-
camions avec grue	2	2	2
budget	4,25 M€	4,1 M€	4,1 M€

Il est proposé d'individualiser l'autorisation de programme C3 - Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires sur l'opération n° 1793 à hauteur de 4 250 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation des autorisations de programme globales suivantes :

- C3 - Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires, sur les opérations :

. n° 1773, centre de recyclage et de stockage des déchets, pour un montant de 65 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal,

. n° 1781, usine d'incinération Lyon Sud, pour un montant de 3 935 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal,

. n° 1793, poids lourds propreté, pour un montant de 4 250 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal,

- D1 - Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine, sur l'opération 1799, matériels techniques propreté, pour un montant de 350 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal.

2° - Les sommes à payer seront prélevées sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - section d'investissement - exercices 2010 et suivants - fonctions 812 et 813 à la subdivision intéressée des chapitres 21 et 23.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 février 2010.